



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 11 septembre 2012, 20H30.

Date de la convocation : 05 septembre 2012

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques.

Absents excusés : BOYAT Marie-Eve, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, VOISIN Luc, COULON Arnaud.

Absents : BOYAT Thierry, LACROIX Christian.

Pouvoirs : FEYDEL Josiane à CATHERIN Pascale, FAVRE Olivier à CATHERIN Christian, VOISIN Luc à DUBY François, BOYAT Marie-Eve à DESROCHES Daniel.

Président de séance : DESROCHES Daniel.

Secrétaire de séance : DESMARIS Ludovic.

☒ Procès-verbal de la séance du 22 août 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à l'unanimité des membres présents.

1) Validation du projet de station d'épuration et demande de subventions

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet de station d'épuration a été élaboré par le Cabinet Merlin, après différentes réunions avec les services de la police de l'eau, du SATESE au Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Ce projet positionne la nouvelle station à côté de l'ancienne, et acte la solution du traitement des boues par centrifugeuse. Il s'élève à 2 289 000€ HT soit 2 737 644€ TTC.

Afin de financer ce projet, la Commune peut solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, s'engage à inscrire au budget 2012 et ensuite au budget 2013 à l'opération 24, ces travaux, et à les exécuter dans les temps.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions que le projet serait susceptible d'obtenir, et notamment l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire présente au Conseil le coût estimatif du gymnase de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé.

Le projet s'élève à 1 644 750 € HT. La CCPB aura à sa charge 836 120,40 € HT et la Commune 808 629,60 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a suspendu le projet auprès de la CCPB car la part restante à la charge de la Commune est trop importante. Il ne sera donc pas voté au budget 2013.

Il demande à la commission bâtiment de revoir à la baisse certains postes du projet ou d'envisager une simple salle de sports.

En septembre 2013, un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil Général de l'Ain. Selon les subventions attribuées par ce dernier, le projet pourra être inscrit au budget 2014.

Monsieur le Maire rencontrera le président de la CCPB pour voir ensemble ce qu'il est possible de faire.

Monsieur le Maire informe que deux des bacs de la station d'épuration ont été vidés cette semaine afin que celle-ci soit tenue en état avant la fin de la construction de la nouvelle station.

Monsieur le Maire informe que l'hydrocureuse est intervenue la semaine dernière sur la Grand'Route et Rue de la Frérie, avant la réfection de la RD933.

Il s'excuse du désagrément que cela a pu occasionner à certains riverains.

L'entreprise BADIN (Bâgé la Ville) a commencé à couper les peupliers à CHASSAGNE.

Denis CATHERIN demande où en sont les demandes de prêts auprès des banques pour la salle polyvalente. Les banques seront relancées courant septembre.

Denis LARDET informe que l'entreprise DE GATA a commencé les travaux du parking entre la bibliothèque et l'école St Joseph. Le parking sera de nouveau opérationnel à partir du lundi 17 septembre. Suivant la demande de certains membres du Conseil, il faudra étudier avec l'entreprise la possibilité de mettre des gravillons pour que celui-ci soit praticable cet hiver en attendant la réalisation des VRD de la future salle polyvalente.

(Séance levée à 21h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,